



**Rapport de la commission ad'hoc concernant
le préavis N° 2021-02
relatif à la régionalisation de l'épuration Echallens - Haut-Talent**

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Messieurs Bertrand Clot, François Zürcher et David Truffer, rapporteur, s'est réunie le 04 février 2021 pour statuer sur l'objet susmentionné.

Au préalable, il est nécessaire de savoir que, comme dans chacune des 9 communes impliquées, cette même commission a été engagée dans ce projet dès octobre 2019, pour analyser et commenter une première proposition de statuts pour l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET). Comme détaillé en annexe, la version définitive des statuts est le résultat d'un processus bien structuré. C'est pour cette raison qu'il n'y a plus de possibilité de modification des statuts à ce stade. Nous tenons à souligner que la très grande majorité des demandes et remarques faites par notre commission ont été prises en compte et ont permis d'aboutir à des améliorations des statuts.

La commission est convaincue du bien-fondé de ce projet, autant d'un point de vue écologique que financier. Les informations partagées dans le préavis sont conformes à notre connaissance du dossier. La commission est satisfaite du professionnalisme démontré par le COFIL et espère que le calendrier, ambitieux, pour la réalisation et la mise en service de cette infrastructure, sera tenu.

Nous remercions Mme Patricia Riva, notre municipale en charge de ce dossier, pour sa disponibilité et les informations complémentaires fournies à notre entière satisfaction.

A noter :

- Bottens paie actuellement l'élimination des boues à Bretigny, charge qui va disparaître
- Le démontage de notre STEP est pris en charge par l'ASET, ainsi que la sécurisation de certains éléments, qui éventuellement, resteraient en place.
- Si nous devons rénover ou reconstruire notre propre STEP, cela impacterait notre plafond d'endettement. Avec le projet présenté c'est bien l'ASET qui finance l'entier du projet, station de traitement et l'entier des conduites d'amenées des eaux usées, et c'est l'ASET qui devient responsable du financement de la dette engagée.
- Page 4: les "Equivalent-Habitants" (EH) incluent l'artisanat et l'industrie. A notre connaissance, l'état actuel spécifié pour Bottens ne considère que les habitants ; mais les chiffres indiqués apparaissent a priori corrects pour les autres communes, ainsi que pour toutes les projections.
- Cugy a décidé de quitter l'AET et l'entier de la commune sera raccordée à l'ASET.

En conclusion,

Considérant le bien-fondé de ce projet, le professionnalisme avec lequel il est mené et le contenu des statuts définitifs, notre commission recommande au Conseil communal de Bottens d'**accepter** le préavis municipal 2021-02 « Régionalisation de l'épuration Echallens - Haut-Talent » soumis par la Municipalité, tel que proposé.



Bottens, le 21.02.2021

Clot Bertrand

Zürcher François

Truffer David, rapporteur

Annexe

Historique lié à l'étude des statuts de l'ASET par la commission composée de M. Bertrand Clot, François Zürcher et David Truffer, en collaboration avec notre municipale Mme Patricia Riva en charge de ce dossier et membre du COPIL

- 24.10.2019: le Bureau désigne cette commission pour étudier le projet de statuts de la future association intercommunale de la STEP régionale d'Echallens.
- 26.11.2019: M.Clot participe à la séance d'information à Villars-le-Terroir
- 03.12.2019: la commission au complet participe à la séance d'information à Bottens
- 09.01.2020: la commission effectue une analyse approfondie des statuts (v4), et de leurs annexes.
- 03.02.2020: après réception des statuts v5, la commission revoit en détail les modifications et établit un dossier complet et détaillé de demandes de clarification et modification des statuts.
- 02.03.2020: rencontre avec Mme Patricia Riva, municipale en charge du dossier pour la Commune de Bottens, par ailleurs membre également du COPIL.
- 15.03.2020: la commission remet son 1^{er} rapport à la Municipalité pour transmission au COPIL ASET
- 06.06.2020: la commission reçoit la liste exhaustive de tous les commentaires respectifs des commissions de chaque commune impliquée dans la future association, ainsi que les statuts révisés (v6).
- 10.06.2020: la commission se réunit pour l'examen du retour à nos questions et remarques figurant aux points N° 56 à N° 81 dans le tableau récapitulatif. Nous avons apprécié la diligence du comité de pilotage à apporter les réponses aux questionnements des différentes commissions ad hoc des communes concernées par le projet. Le tableau synthétique nous permet d'avoir une vue d'ensemble des interrogations et remarques, mais surtout de l'ensemble des réponses données par le COPIL. La très grande majorité des demandes faites par notre commission ont abouti à des améliorations des statuts.
- 14.06.2020: la commission remet son 2^{ème} rapport à la Municipalité pour transmission au COPIL ASET.
- La commission accepte l'ensemble des réponses données, toutefois 3 réponses sont acceptées avec remarques.
- 17.11.2020: réception des statuts et annexes définitifs.
- 07.12.2020: Mme Patricia Riva présente au Conseil communal le projet susmentionné.
- 04.01.2021: la commission analyse et valide les quelques modifications apportées aux statuts définitifs, tels que soumis dans ce préavis